

Ministère de l'intérieur

CONTRAT D'INTEGRATION REPUBLICAINE CERTIFICAT DE SUIVI DE FORMATION LINGUISTIQUE

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France ;

Vu le décret n° 2016-900 du 1er juillet 2016 pris pour l'application de l'article 1er de la loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France et relatif au parcours personnalisé d'intégration républicaine ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif aux formations civique et linguistique prescrites aux étrangers signataires du contrat d'intégration républicaine créé par la loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France.

Je soussigné(e): Mme Corinne Langlais

en ma qualité de responsable pédagogique au sein de l'organisme de formation:

85 CFP

situé au : ESPACE PREVERT 70 rue de Chanzy BP 14 85000 LA ROCHE SUR YON

Certifie que Mme Howaida GHAZOUL

Signataire du CIR le : 30/01/2017

 N° de CIR : 760016029183

Est entré(e) en formation le : 03/04/2017

A effectué à ce jour 164 heures de formation sur le volume initial du parcours prescrit de 200 heures.

+ 36 H à Nice = 200/200

Note de l'évaluation finale : 79 / 100

Cachet de l'établissement ou de l'organisme de formation

A LA ROCHE SUR YON le 15/06/2017

C.F.P. Presqu'ile

5, rue de retoile du Matin

100 SAINT TOUR 100 A 100

